

Ministère de l'Économie, du Plan
et de la Coopération

Direction de Cabinet



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

Secrétariat Permanent des Organisations
Non Gouvernementales

Unité de la Coopération Décentralisée
et de la Prospective

N° _____ /2021/MEPC/DIR.CAB/SPONG/UCDP

0765

LETTRE D'ACCREDITATION

Visa de l'Autorité

N°le.....

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et/ou des projets par les ONG et conformément aux dispositions des articles 15 et 17 du décret n°19.231 du 10 août 2019, fixant les modalités d'application de la Loi n°19.002 du 16 janvier 2019 régissant les Organisations Non Gouvernementales en République Centrafricaine;

Suivant l'Arrêté N°0332/20/MEPC/DIRCAB/SPONG/UCDP du 21 octobre 2020 portant agrément de GENESIS en ONG Nationale,

Le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération autorise :

Madame / Monsieur

Préfet de

Contacts téléphoniques :

Madame/Monsieur.....

Sous-préfet de

Contacts téléphoniques :

Madame/Monsieur.....

Président de la Délégation Spéciale de la Ville

de.....

Contacts téléphoniques :

À accrédi-ter l'ONG GENESIS représentée par :

Madame/Monsieur.....

Fonction :

Contacts téléphoniques/mail :

Pour y réaliser ses activités conformément à son plan de travail.

Son secteur d'activités est :

- Assurer la formation professionnelle de la population dans les domaines du bâtiment, de l'énergie et de l'industrie ;
- Créer des structures de formation en faveur de la population ;
- Lutter contre la pauvreté à travers les activités génératrices de revenus (AGR).

L'ONG GENESIS est tenue de présenter son Plan de Travail aux autorités compétentes avant le démarrage des activités et de les informer régulièrement de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

A la fin de son exercice, un quitus de service fait est délivré à l'ONG GENESIS par l'autorité ayant apposé son visa sur la présente lettre d'accréditation, pour appréciation relative à la délivrance d'un nouvel Arrêté d'agrément.

La présente lettre d'accréditation a une validité qui couvre la période d'agrément.

Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération invite les autorités locales sus-citées de lui réserver un accueil favorable.

Fait à Bangui, le

12 AVR 2021



Félix MOLOUA